

# AFFAIRE MACHINE À EXPULSER

*Après plus de sept ans d'instruction,  
Quatre personnes passent en procès le 23 juin 2017 à Paris*

APRÈS SEPT ANS ET DEMI D'INSTRUCTION, DES MILLIERS DE PAGES DE DOSSIER, UNE QUINZAINE DE PERSONNES PERQUISITIONNÉES, ARRÊTÉES, FILATURÉES, ÉCOUTÉES, FILMÉES, MISES EN EXAMEN, INCARCÉRÉES, ASSIGNÉES À RÉSIDENCE, MAINTENUES SOUS DES CONTRÔLES JUDICIAIRES VARIÉS PENDANT PLUS DE SEPT ANS, L'ÉTAT ET LA JUSTICE NE PASSERONT FINALEMENT QUE QUATRE PERSONNES EN PROCÈS, LE 23 JUIN 2017 À PARIS. LES CHEFS D'INCUPLATIONS LES PLUS GRAVES N'AURONT SERVI QU'À JUSTIFIER L'INTENSITÉ DE LA RÉPRESSION PUISQU'ILS SONT TOUS TOMBÉS, LAISSANT PLACE À DES ACCUSATIONS PLUS LIMITÉES (TAGS, DÉGRADATIONS LÉGÈRES, REFUS DE PRÉLÈVEMENT ADN ET SIGNALÉTIQUE, ETC.). A CETTE OCCASION, SOYONS NOMBREUX POUR EXPRIMER NOTRE SOLIDARITÉ CONTRE LES FRONTIÈRES ET CONTRE TOUTES FORMES D'ENFERMEMENT, DANS LE REFUS DES CATÉGORIES DU POUVOIR COMME « INNOCENT » ET « COUPABLE », DANS LE REFUS DE LA JUSTICE.



Juin 2008, cela fait un moment déjà qu'éclatent au CRA de Vincennes grèves de la faim, affrontements avec les flics et séquences de lutte d'intensités variables, lorsque Salem Souli meurt d'une crise cardiaque. Le 22 juin 2008, le lendemain, une mutinerie générale éclate au CRA, il est entièrement réduit en cendres et les sans papiers sont évacués. Dix seront inculpés dans un procès couru d'avance où ils prendront de 8 mois à 3 ans de prison ferme en première instance. En solidarité avec les inculpés, de très nombreuses initiatives offensives ont lieu dans toute la France (et ailleurs), parmi lesquelles de nombreux sabotages de DAB de banques qui balancent des sans-papiers aux flics. Deux vagues de perquisitions sont menées le 15 février et le 8 juin 2010 contre une dizaine de camarades et compagnons, parmi lesquels Dan, Olivier et Camille qui seront incarcérés en janvier 2011 entre une semaine et trois mois, puis François pendant une semaine.

L'importance de cette affaire, communément dite « de la Machine à Expulser » et diligentée en partie par la Section Anti Terroriste (SAT-PP) de la Brigade Criminelle, tient d'abord à l'ampleur des moyens judiciaires et policiers mis en œuvre sur la base d'un dossier consolidé afin de valider la construction par l'État d'une identité « anarcho-autonome francilienne » (la fameuse MAAF) et de maintenir les camarades et compagnons pendant des années sous la menace d'une instruction en cours et d'une surveillance accrue des services de renseignement. Mais son importance tient surtout aux dynamiques de luttes autonomes qu'il s'agissait de faire cesser en cherchant à rompre les liens qui se construisaient alors entre les luttes à l'intérieur et à l'extérieur des Centres de Rétention Administrative, et particulièrement celui de Vincennes, alors plus grande prison pour étrangers d'Europe. Comme dans d'autres affaires de ces dix dernières années en France (affaire dite « mauvaises intentions », affaire dite « de Chambéry », affaire dite « de Tarnac »), il s'est agi aussi pour l'État de parvenir à classifier nos luttes, nos attaques, et nos désirs derrière la dénomination utilitaire de « terrorisme » afin de constituer pour un temps un ennemi de l'intérieur isolé des autres formes de conflictualités sociales et à la merci, une fois catégorisé ainsi, des moyens de contrôle, de surveillance et de répression qui y sont associés.

NOUS APPELONS, D'ORES ET DÉJÀ ET MINIMALEMENT, À UNE PRÉSENCE SOLIDAIRE AU PROCÈS QUI SE DÉROULERA LE 23 JUIN 2017 À 13H30 À LA 12<sup>E</sup> CHAMBRE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS (MÉTRO CITÉ – PRÉVOIR DE L'AVANCE), ET NOUS APPELONS CHACUN ET CHACUNE À EXPRIMER SA SOLIDARITÉ À SA MANIÈRE, COLLECTIVEMENT ET/OU INDIVIDUELLEMENT.

**NE NOUS LAISSONS PAS JUGER EN SILENCE  
LIBERTÉ POUR TOUS ET TOUTES, AVEC OU SANS PAPIERS  
*FEU AUX CENTRES DE RÉTENTION !***

*Une réunion publique sera annoncée d'ici peu et un dossier récapitulatif de l'affaire sera publié prochainement. Toute autre initiative est la bienvenue, notamment pour récolter de l'argent en vue du procès.*

Contact : [pasfledab@distruzione.org](mailto:pasfledab@distruzione.org)